

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 03/10/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement F01113P0188

1. Intitulé du projet

Implantation d'un bâtiment à usage commercial (magasin Leroy Merlin)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'immobilière Leroy Merlin

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Philippe ZIMMERMANN représenté par Stéphanie BEUN

RCS / SIRET | 4 | 2 | 1 | |2 | 2 | 7 | | 2 | 2 | 4 | |0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

SA à conseil

d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique						
Rubrique 36 de	Permis de construire pour une surface de						
l'annexe de l'article	plancher 13 997 m²						
R 122.2 du Code de							
l'Environnement							
	A street to the second						

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ce projet consiste en la création d'un bâtiment à caractère commercial (Magasin Leroy Merlin). Ce magasin disposera notamment d'une surface de vente de 10 000 m², de 3 réserves pour un total de 2 758 m², un centre matériaux de 5 000 m², différentes zones de stockage, un accès poids lourds, un accès pour les clients (véhicules légers), un grand parking, un système de gestion des eaux (bassins et canalisations), des espace verts, etc.

Le plan du projet de bâtiment est annexé au présent formulaire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de transférer un bâtiment commercial existant, situé actuellement à 300 m à l'Est du projet.

Ce transfert est lié à un projet d'aménagement de la communauté d'agglomération localisé au niveau du magasin existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation concerne les travaux d'aménagement du bâtiment comprenant notamment : la préparation des sols (terrassement remblaiement), mise en place des réseaux divers, réalisation du revêtement et des voiries du projet, construction du bâtiment et des structures annexes, plantation des espaces verts...

Toutes les précautions nécessaires seront mises en oeuvre lors de la phase d'aménagement afin de limiter l'impact sur le voisinage et l'environnement : gestion des effluents par la mise en place de fossés temporaires, respect des horaires réglementaires pour les travaux bruyants, gestion des déchets, gestion des flux entrants et sortants, utilisation de techniques et de matériaux respectueux de l'environnement, entretien des engins de chantier, etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation du projet correspond à la période "post-travaux" où le magasin sera ouvert au public.

Il s'agit donc d'une activité commerciale de type grande surface.

La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se ve de l'Etat compétente en matière d'env la Commission Départementale	ironnement devra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est rempli	
Permis de construire		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur
Surface totale du site Zone logistique Parking et accès Surface de vente Espace verts		58 984 m ² 9 286 m ² 16 258 m ² 15 700 m ² 12 225 m ²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 1 ° 4	10 · 03 " 7 Lat. 48 ° 59 ' 15 " 9
Lieu-dit "Les Graviers" ZI des Closeaux Commune de Buchelay Département : Yvelines (78)		3°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :'" Lat°'"'" Lat°'"
	n d'une installation ou d'un ouvrage existant ? uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? torisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	Sales In the particular way to the particular to	Oui Non X
Si oui, de quels projets se compose le		OU NON
Le projet implique uniqu	nement la phase de travaux po associés (parking, zones de s	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?						
Les sols sont actuellement en friche.						
Existe-t-il un ou plusieurs doc	rumen	ts d'ur	banisme (ensemble des documents d'urbanisme			
			s sols sur le lieu/tracé de votre projet ?			
31 OUI, Il IIII OIE ET GGIE	Plan	Loc	al d'Urbanisme de la commune de Buchelay			
d'approbation : Précisez le ou les	appr	ouvé	le 12/12/2005			
règlements applicables à la zone du projet						
The zerie de projet						
在 有一种,在1000年						
Douglas wibriouss 220 à 270 la	ou los	doorin	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation			
environnementale?	ou les	docun	Oui Non X			
5.2 Enjeux environnementaux			d'implantation envisagée : yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet			
http://www.developpement-						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de	Oui		Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou	Oui		Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui		Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui		Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		X	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc		X	Toutefois, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Yveline a été adopté			

30/09/2013 et le 30/11/2013

d'élaboration?

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	x		Captage d'eau P1 de la commune de Buchelay (Cf. AP en annexe du présent formulaire). Les prescriptions qui seront définies dans le programme d'action (non finalisé à ce jour) seront respectées pour le projet.
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à environ 1,7 km du site. Il s'agit de la ZPS "Boucles de Moisson, de Gernes et de Rosny".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	Le monument historique le plus proche se situe à 2,6 km du projet. Il s'agit de l'Eglise Sainte-Anne de Gassicourt (monument historique depuis 1862).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	x		Le projet nécessitera l'apport de matériaux inertes. Ces ressources seront issues de travaux excédentaires en matériaux de la société Leroy Merlin.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Destruction des espèces végétales spontanées présentes sur le terrain en friche. Toutefois, ces espèces herbacées ne semblent pas représenter un intérêt patrimonial particulier. De plus, l'impact apparaît faible du fait de la localisation du site entre l'autoroute A13, la ZI des Closeaux, la ZA des Graviers et la ligne de chemin de fer.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

ime Carib	reg. helper la fon			Terrains actuellement en friche.
2877	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	x	Le projet en lui même ne constitue pas de nuisances sonores. Toutefois, il pourra être à l'origine de sources sonores pendant la phase travaux. Le projet est concerné par les nuisances sonores associées au trafic (autoroute, voie SNCF, routes)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x		Le site disposera d'éclairages pendant ses heures d'ouverture. L'autoroute est à l'origine de sources lumineuses jour et nuit.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales au niveau du projet seront gérées par un système de bassin et de canalisations. Ces eaux seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activité.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		L'activité commerciale peut être à l'origine de production de déchets qui seront évacués et traités vers les filières adaptées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	L'intégration paysagère du projet sera soignée et en accord avec la charte graphique et paysagère de Leroy Merlin et de la zone d'activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Ce projet est inscrit dans le projet d'extension de la zone d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts pouvant être engendrés par l'implantation d'une activité commerciale concernent les thématiques suivantes :

- Occupation des sols : le projet modifie l'occupation future des parcelles actuellement en friches. Toutefois, il est intégré dans le projet d'extension de la zone d'activité du parc des Graviers, mais également dans le projet du prolongement de la "Dorsale" permettant une lisaison depuis la Gare de Mantes-la-Jolie jusqu'à Rosnysur-Seine via le Parc des Graviers,
- Bruit : les travaux d'aménagement du projet peuvent être à l'origine d'émissions sonores. Toutefois la réglementation en vigueur sera respectée
- Déchets : le bâtiment commercial sera à l'origine de déchets divers, toutefois ces derniers seront gérés et éliminés vers les filières adéquates
- Eau : la gestion des eaux pluviales sera raisonnée, et les prescriptions relatives au captage d'eau respectées.

Au vu de ces éléments, l'impact du projet semble négligeable. Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

	8, Annexes
8	.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
٧	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent
	Objet
6	Arrêté préfectoral n°00166 relatif à la délimitation du captage d'eau de Buchelay (P1)
7	Pouvoir de signature
8	Dossier Loi sur l'Eau de la ZAC (demande d'autorisation)
Ê	
	9. Engagement et signature
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
	1000115
	Fait à LEZENNES le, 01/10/2013.
	Signature SA à conseil d'administration au capital de 95 319 014 € Rue Chanzy - Lezennes - 59712 LILLE Cedex 9 Tél.: 03 28 80 80 47 - Fax: 03 28 80 80 49
	ROS LIIIe 421 227 224









